



DEMANDE D'OCCUPATION PONCTUELLE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE ACTIVITE AMBULANTE

**Demande à déposer auprès du Service Commerce et Vie Economique par mail à commerce@ville-guerande.fr ou bien à l'adresse suivante : Hôtel de Ville- 7 place du Marché au Bois 44350 Guérande.
Renseignements : 0240153892**

PIECES A FOURNIR – tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

- **Un plan d'implantation indiquant l'emplacement l'emprise, le métrage et le mobilier le cas échéant.**
- **La carte de commerçant ambulant ou bien le K-Bis de moins de 3 mois**
- **La carte grise du véhicule le cas échéant**
- **La fiche de renseignements ci-après remplie**

A SAVOIR

- La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.
- La demande doit être formulée par le responsable de l'activité ambulante.
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles. Elles ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé.
- Toute demande incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte.
- Le droit d'occupation est consenti moyennant le paiement à la Ville d'une redevance payable d'avance. Le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal. *Renseignement : commerce@ville-guerande.fr .*

La Ville de Guérande collecte vos données pour l'instruction afin de vous recontacter, si besoin, dans le cadre de l'instruction des demandes d'occupation du domaine public. La base légale du traitement est l'intérêt légitime. Vos données seront transmises aux Services Evénementiel, Commerce et Vie Economique et finances de la Ville de Guérande. Les données sont conservées 1 an après la fin de l'évènement. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo.guerande@cap-atlantique.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Demande à déposer auprès du Service
Commerce et Vie Economique par mail à
commerce@ville-guerande.fr ou bien à
l'adresse suivante : Hôtel de Ville- 7 place du
Marché au Bois 44350 Guérande.
Renseignements : 0240153892

DEMANDE D'OCCUPATION PONCTUELLE DU DOMAINE PUBLIC POUR UNE ACTIVITE AMBULANTE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Raison sociale :

Prénom et nom :

Téléphone :

Adresse mail :

Enseigne :

Numéro de SIRET et APE

Nature de l'activité :

Adresse de l'établissement :

RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE

- Intitulé de l'évènement ou de l'établissement auquel se rattache l'occupation :
.....

- Dimensions de l'occupation (annexer le plan) :

- Besoin d'un branchement électrique :

Oui – Puissance et/ou préciser pour quelle utilisation :
.....

Non

- Jours et horaires d'exploitation souhaités (merci d'inclure le temps de montage et
démontage) :
.....
.....

Observations complémentaires à communiquer :
.....
.....

Date et Signature du demandeur :

